

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-702/SG/CG portant reconduction pour une nouvelle période de dix années du régime fiscal stabilisé accordé à la Société des eaux gazeuses d'Indochine

n° 71-702/SG/CG

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Numéro JO
n° 10 du 25/05/1971

Date de publication
5 mai 1971

Date du numéro
25 mai 1971

TEXTE INTÉGRAL

La stabilité des faux, des règles d'assiette et du mode de perception de la patente spéciale, ainsi que le maintien de l'exclusion de tout' autre impôt dans les conditions prévues par l'

article 11

63-18 du Code général des Impôts, sont garantis à la Société des eaux gazeuses d'Indochine pour une nouvelle période de dix années, à compter du 1 janvier 1971.